

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance ordinaire du 13 août 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 13 août 2018 à 20 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT
2. PRÉSENCES
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
6. RÉSOLUTIONS
 - a) Résolution de fin d'emploi de M. Marquis Cyr-Pilon - Journalier-émondeur temporaire
 - b) Autorisation de paiement – Clôtures Laurentides
 - c) Excédent des coûts du règlement # 632-2017
 - d) Acquisition d'une déchiqueteuse à même le fonds de roulement
 - e) Petite caisse – Service de l'écocentre
 - f) Demande de substitution au dossier no 00027154-1 – 63055 (14) 2018-07-19-48 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Rousseau
 - g) Appropriation des dépôts pour certificats de localisation expirés 2015-2016
 - h) Autorisation de paiement à l'entrepreneur « Excavation Normand Majeau Inc. » – Réfection des services municipaux sur plusieurs rues – lot # 1
 - i) Achat de différents logiciels et équipements dont un Windows serveur 64 bit
 - j) Fin des contrats – Élimination (enfouissement) des matières résiduelles et de la récupération et la valorisation des matières recyclables
 - k) Adoption du budget révisé 2018 de l'OMH de Saint-Calixte
 - l) Autorisation de paiement à « DCA Comptable professionnel agréé inc. »
 - m) Facturation pour l'émission de nouveaux bacs et de bacs supplémentaires
 - n) Prolongation absence d'un conseiller municipal
 - o) Modification au règlement d'emprunt 639-2018
 - p) Bénévoles au Camp de jour estival 2018 – Motion de félicitations
 - q) Révision salariale au poste de journalier/surveillant
 - r) Résolution d'embauche – Préposé à l'Éco-Centre
 - s) Résolution fin d'emploi – Pompier matricule 224

7. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Présentation, dépôt et avis de motion d'un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

8. CHÈQUES ÉMIS, PAIEMENTS INTERNET ET TRANSFERTS BANCAIRES

9. COMPTES À PAYER

10. DIVERS

11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

12. SUIVI MRC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance débute à 20 h 10**1. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

La séance débute par un moment de recueillement.

2. PRÉSENCES

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée et Messieurs les conseillers Keven Bouchard, François Dodon, Denis Mantha et Jacques D. Granier.

Est aussi présent : M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Première période de questions.

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du Conseil.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

2018-08-13-273

2018-08-13-274

QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 4 juin 2018, de la séance ordinaire du 11 juin 2018, de la séance d'ajournement du 18 juin 2018 soient et sont acceptés tel qu'écrits au livre des délibérations.

6. RÉSOLUTIONS

2018-08-13-275

a) RÉSOLUTION DE FIN D'EMPLOI DE M. MARQUIS CYR-PILON – JOURNALIER-ÉMONDEUR TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Marquis Cyr-Pilon a remis une lettre de démission au poste de journalier-émondeur temporaire au sein de la Municipalité de Saint-Calixte;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la Municipalité de Saint-Calixte accepte la démission de M. Marquis Cyr-Pilon mettant ainsi fin à son emploi comme journalier-émondeur temporaire, et ce, à compter du 25 juillet 2018 et le remercie chaleureusement pour les services rendus au sein du Service des travaux publics.

2018-08-13-276

b) AUTORISATION DE PAIEMENT – CLÔTURES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait installer une clôture au terrain de baseball (back stop);

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Clôtures Laurentides a procédé à la fourniture et à l'installation du back stop;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le conseil autorise la dépense et par le fait même autorise le paiement de la facture # 1599 de la compagnie Clôtures Laurentides, au montant de 4 201.10 \$ (excluant les taxes applicables);

Que la dépense soit financée à même le fonds de roulement, amortit sur une période de 10 ans, à partir de 2019.

2018-08-13-277

c) EXCÉDENT DES COÛTS DU RÈGLEMENT # 632-2017

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement # 632-2017 la municipalité a procédé à un emprunt de 72 000 \$ pour la reconstruction d'un abri à sel et abrasif et l'affectation de la somme de 51 000 \$ du solde disponible du règlement # 574-2012;

CONSIDÉRANT l'excédent des coûts du règlement # 632-2017;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE l'excédent des coûts du règlement # 632-2017 au montant de 17 814 \$ (excluant les taxes applicables) de la facture de « Les Revêtements Shawn Getty », soit payable à même le fonds de roulement amortit sur une période de 10 ans, à partir de 2019.

2018-08-13-278

d) **ACQUISITION D'UNE DÉCHIQUETEUSE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'une déchiqueteuse au montant de 1 976.82 \$ (excluant les taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE l'acquisition d'une déchiqueteuse au montant de 1 976.82 \$ (excluant les taxes applicables) soit financée à même le fonds de roulement, amortit sur une période de 5 ans, à partir de 2019.

2018-08-13-279

e) **PETITE CAISSE – SERVICE DE L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'écocentre a besoin d'une petite caisse pour opérer adéquatement le service;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QU'une petite caisse au montant de 100 \$ soit fournie au Service de l'écocentre, afin d'avoir les argents nécessaires pour permettre de remettre le change aux citoyens utilisant ce service.

2018-08-13-280

f) **DEMANDE DE SUBSTITUTION AU DOSSIER NO 00027154-1 – 63055 (14) 2018-07-19-48 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ROUSSEAU**

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Marceau, Député de Rousseau, a accordé, à la municipalité de Saint-Calixte, une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de rousseau;

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. André Fortin, nous confirmant l'accord d'une aide financière maximale de 19 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU' une demande de substitution doit être présentée afin d'obtenir l'accord du ministre des Transports pour remplacer les rues montée Pinet et de la Batteuse par la rue du Condor;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE par l'intermédiaire du député de Rousseau, Monsieur Nicolas Marceau, qu'une demande soit adressée au ministre des Transports afin de substituer les travaux sur les rues montée Pinet et de la Batteuse par des travaux sur la rue **du Condor**.

Pour un coût global du projet de 30 000 \$ (taxes applicables en sus).

2018-08-13-281

g) **APPROPRIATION DES DÉPÔTS POUR CERTIFICATS DE LOCALISATION EXPIRÉS 2015-2016**

CONSIDÉRANT QU' un dépôt de 400 \$ est exigé des propriétaires désirant obtenir un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige un dépôt afin de s'assurer que le citoyen fasse faire un plan de localisation;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen est remboursé lorsqu'il apporte la preuve que les travaux sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ne sont jamais revenus réclamer leur dépôt;

CONSIDÉRANT QU' entre les années 2015 à 2016, après vérifications et correspondances, 19 dépôts n'ont pas été réclamés;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la municipalité de Saint-Calixte s'approprie le montant de 7 600 \$ provenant des dépôts pour certificats de localisation non réclamés, pour la période de 2015 à 2016 inclusivement.

2018-08-13-282

h) **AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR « EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC. » - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR PLUSIEURS RUES – LOT # 1**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution 2015-07-16-201, la Municipalité acceptait la soumission de « EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.» pour la réfection des services municipaux sur plusieurs rues – Lot # 1;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de paiement de M. Mathieu-Charles LeBlanc, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil accepte la recommandation de M. Mathieu-Charles LeBlanc, directeur des Services techniques, et approuve le certificat de paiement no 12 au nom de « Excavation Normand Majeau inc.», et par le fait même autorise son paiement pour un montant de 18 046.31 \$ avant les taxes applicables relatif au remboursement des dépôts de garantie.

2018-08-13-283

i) **ACHAT DE DIFFÉRENTS LOGICIELS ET ÉQUIPEMENTS DONT UN WINDOWS SERVEUR 64 BIT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis un serveur G7 en 2015 avec un Windows serveur 32 bit;

CONSIDÉRANT QU' au moment de l'installation du nouveau serveur G7, PG Solutions n'était pas prêt à passer au Windows serveur de 64 bit;

CONSIDÉRANT QUE le passage en Windows serveur 64 bit permettra d'attribuer plus de mémoire pour le serveur PG et éliminer les ralentissements fréquents des utilisateurs PG;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition excède 10 000 \$ et doit donc être autorisé par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE ce conseil autorise l'achat de différents logiciels et équipements pour permettre la migration du serveur PG sur Windows serveur 2016 - 64 bit.

Voici les coûts :

Main d'œuvre = 1 275.00 \$

Windows Server 2016	= 2 050.00 \$
Microsoft SQL Server 2017	= 4 500.00 \$
Acronis Backup pour serveur	= 2 000.00 \$
Contingent	= <u>1 175.00 \$</u>
TOTAL :	11 000.00 \$ plus les taxes applicables.

Le tout payable à même le surplus cumulé au 31 décembre 2017.

2018-08-13-284

j) **FIN DES CONTRATS – ÉLIMINATION (ENFOUISSEMENT) DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DE LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité octroyait, par sa résolution 2015-12-14-312, un contrat de services aux entreprises WASTE MANAGEMENT et EBI concernant l'élimination (enfouissement) des matières résiduelles et la récupération et la valorisation des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé par contrat la gestion de ses matières résiduelles et recyclables à l'entreprise COMPORECYCLE tel qu'en fait foi la résolution n° 2018-07-18-270;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de résilier le contrat avec les entreprises EBI et WASTE MANAGEMENT;

CONSIDÉRANT QUE selon le devis de l'appel d'offres afférent d'octobre 2015, il est possible de résilier le contrat unilatéralement, par l'envoi d'un avis préalable de 30 jours;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal résilie à toutes fins que de droit les contrats avec les entreprises WASTE MANAGEMENT et EBI concernant l'élimination (enfouissement) des matières résiduelles et la récupération et la valorisation des matières recyclables.

Que le conseil municipal mandate le directeur général d'acheminer un avis préalable auxdites entreprises pour résilier les contrats dans les 30 jours suivants.

2018-08-13-285

k) **ADOPTION DU BUDGET REVISÉ 2018 DE L'OMH DE SAINT-CALIXTE**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution 2018-02-12-035, le conseil adoptait le budget de l'OMH prévoyant une participation financière totale de la Municipalité de 10 702 \$;

CONSIDÉRANT la réception du budget révisé 2018 – 000483 PU-REG déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'OMH doit essentiellement être accepté par l'organisme et par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le budget révisé 2018 (déficit d'exploitation) de l'Office municipal d'habitation de Saint-Calixte est détaillé comme suit :

Familles :	96 256 \$ participation financière de la municipalité :
	9 626 \$
Personnes âgées :	40 308 \$ participation financière de la municipalité :
	4 031 \$

QUE le budget global révisé 2018 de 136 564 \$ et prévoyant une participation financière totale de la Municipalité de Saint-Calixte de 13 657 \$, soit et est accepté tel que présenté.

2018-08-13-286

1) **AUTORISATION DE PAIEMENT À « DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. »**

CONSIDÉRANT QUE la firme « **DCA comptable professionnel agréé inc.** » a procédé à l'audit des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, à l'audit du taux global de taxation et à la préparation des déclarations fiscales T2 et CO17;

CONSIDÉRANT QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement de la facture # 20512 au nom de « **DCA comptable professionnel agréé inc.** » au montant de 18 500 \$ (excluant les taxes applicables) pour les services professionnels mentionnés au préambule de la présente résolution.

Que cette dépense soit payée à même le fonds d'administration générale.

2018-08-13-287

m) **FACTURATION POUR L'ÉMISSION DE NOUVEAUX BACS ET DE BACS SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé à l'entreprise Compo Recycle la gestion de ses matières résiduelles et recyclables;

CONSIDÉRANT QUE certains résidents et commerces ont manifesté le désir d'obtenir un bac noir supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU' un règlement d'emprunt prévoit l'imposition d'une taxe pour l'émission d'un bac noir pour les ordures ménagères et que ledit règlement vise 4 000 bacs;

CONSIDÉRANT QUE les bacs doivent être facturés au coût fixé par règlement;

CONSIDÉRANT QUE les bacs doivent être facturés dès leur livraison, indépendamment si l'immeuble est ou non évalué;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que lorsque les 4 000 bacs visés par le règlement d'emprunt seront écoulés, le bac noir soit facturé au citoyen au coût fixé par règlement.

Que les demandeurs désirant obtenir un nouveau bac ou un bac supplémentaire soient facturés au coût fixé par règlement et dès sa livraison sans égard si l'immeuble dont ils sont propriétaires soit ou non évalué.

Qu'une taxe supplémentaire sera facturée chaque année, sur leur compte de taxe, au prorata du nombre de jours restant à l'année, selon la tarification établie, pour chaque nouveau bac ou bac noir additionnel.

2018-08-13-288

n) **PROLONGATION ABSENCE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au siège 5, M. Jacques D. Granier, est absent depuis la séance extraordinaire du 4 juin dernier pour cause de maladie, ce qui fera 90 jours le 4 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de M. Granier est justifiée et hors de son contrôle;

CONSIDÉRANT QUE son absence ne porte pas préjudice aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le Conseil municipal peut décréter que n'entraîne pas la fin du mandat de l'un de ses membres qui est en défaut d'assister à une séance du Conseil pour une période de plus de 90 jours dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que le Conseil municipal permette à M. Jacques D. Granier, de poursuivre son mandat à titre de conseiller au siège 5, et ce, malgré son absence de plus de 90 jours.

2018-08-13-289

o) **MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 639-2018**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 639-2018 est en vigueur;

CONSIDÉRANT la clause de taxation prévue à l'article 4 de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement de ce règlement est prévu se faire sur une période de quinze (15) ans;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a permis l'achat de 4 000 bacs roulants qui sont mis à la disposition des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE chaque unité de logement ou de local doit posséder un bac roulant pour éliminer ses matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' en date de la présente, la municipalité a distribué des bacs à chaque unité de logement ou local situé dans un immeuble, sur le territoire de la municipalité et qu'il reste une certaine quantité de bacs en réserve;

CONSIDÉRANT QU' une fois les 4 000 bacs distribués, le nombre d'unités de logement ou de local formant le bassin de taxation sera défini;

CONSIDÉRANT QUE les occupants d'une nouvelle unité de logement ou de local au-delà de 4 000 unités devront se procurer un bac roulant auprès de la municipalité et en défrayer les coûts;

CONSIDÉRANT QU' il serait inéquitable qu'un propriétaire doive défrayer les coûts d'un bac roulant en plus de devoir payer la compensation exigée à l'article 4 du règlement 639-2018;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la clause de taxation afin de fixer le nombre limite d'unités de logement ou de local sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT le certificat émis par l'évaluateur municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1076 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE l'article 4 du règlement 639-2018 soit modifié pour y ajouter le troisième alinéa qui suit :

« Le nombre d'unités de logement ou de local situés sur le territoire de la municipalité tel que décrit au rôle d'évaluation en vigueur pour une année donnée ne peut jamais excéder le nombre de 4 000 ».

QUE la présente résolution soit acheminée au MAMOT pour approbation.

2018-08-13-290

p) **BÉNÉVOLES AU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2018 – MOTION DE FÉLICITATIONS**

CONSIDÉRANT QUE Mmes Angelika St-Arnaud et Océanne Perreault ont agi à titre de bénévoles au Camp de jour en appuyant l'équipe d'animateurs;

CONSIDÉRANT QUE ces deux bénévoles ont démontré beaucoup d'initiative et représente une belle relève pour l'équipe d'animation;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que le Conseil municipal souligne publiquement la participation de ces deux bénévoles et les remercie chaleureusement pour leur soutien à l'équipe d'animation pour l'édition 2018 du Camp de jour estival.

Que le Conseil autorise le directeur général à remettre respectivement à Mmes Angelika St-Arnaud et Océanne Perreault un certificat cadeau d'une valeur de 50 \$.

2018-08-13-291

q) **RÉVISION SALARIALE AU POSTE DE JOURNALIER/SURVEILLANT**

CONSIDÉRANT les travaux du comité paritaire d'évaluation;

CONSIDÉRANT l'évaluation du poste de journalier/surveillant en avril 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité et du syndicat d'ajuster le salaire de M. Louis-Alexandre Bélisle en fonction de l'évaluation du poste de journalier/surveillant;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de M. Bélisle était de 18,36 \$ de l'heure en 2017 et de 18,83 \$ de l'heure en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le syndicat s'entendent pour que le taux de salaire horaire payable pour le poste de journalier/surveillant soit de 20,95 \$;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

De payer l'actuel titulaire du poste nommé ci-haut au taux de 20,95 \$ de l'heure à compter de la signature de la lettre d'entente afférente;

De lui verser les montants liés au calcul de la rétroactivité pour les années 2017 et 2018.

2018-08-13-292

r) **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ÉCO-CENTRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû procéder à l'embauche d'un préposé pour l'Éco-Centre les samedis de la période du 28 juillet au 27 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Boisjoly a manifesté de l'intérêt à occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le conseil entérine l'embauche de M. Daniel Boisjoly au poste de préposé à l'Éco-Centre, avec un statut temporaire, et ce, pour la période du 28 juillet au 27 octobre 2018.

2018-08-13-293

s) **RÉSOLUTION DE FIN D'EMPLOI – POMPIER MATRICULE 224**

CONSIDÉRANT QUE le pompier ayant le matricule 224 a perdu la vie lors d'un accident de la route;

CONSIDÉRANT QUE son dernier jour travaillé est le 22 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le conseil transmette ses plus sincères sympathies aux membres de la famille, amis et proches affectés par ce départ prématuré.

QUE les indemnités pour compenser les journées de vacances courues de l'ex-employé depuis le début de l'année seront versées au compte bancaire qu'il détenait.

t) **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

M. le conseiller Denis Mantha, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure il sera présenté un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 576-02-2018

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT # 576-2012 RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE SAINT-CALIXTE

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 12 novembre 2012, le règlement 576-2012 en conformité avec la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 12 septembre 2018, le règlement 576-01-2016 amendant le règlement 576-2012 en conformité avec la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE le législateur québécois a adopté, le 19 avril dernier le projet de loi 155 (2018, c.18);

ATTENDU QU' en vertu de cette loi, les municipalités ont l'obligation de modifier leur code d'éthique qui doit être en vigueur au plus tard le 19 octobre prochain;

ATTENDU QU' un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE _____, IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
SUITE AU VOTE

Que le présent règlement soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule précédent fait partie du présent règlement;

ARTICLE 2 : L'article 4 du règlement # 576-2012 est modifié afin d'y ajouter après l'article 4.6, l'article 4.7 qui est libellé comme suit :

4.7 « Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. Le trésorier et son adjoint;
4. Le greffier et son adjoint »;

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre de conseil de la municipalité. »

ARTICLE 3 : Les autres articles du règlement 576-2012 demeurent inchangés;

ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINT-CALIXTE CE ^E JOUR DE 2018.

MICHEL JASMIN, MAIRE

LUIS JORGE BÉRUBÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

8. CHÈQUES ÉMIS ET PAIEMENTS INTERNET ET TRANSFERTS BANCAIRES

Le directeur général dépose la liste des chèques émis au montant de 672 869.09 \$, la liste des paiements effectués par paiement direct (Internet) au montant de 117 052.57 \$ ainsi que les paiements effectués par transferts bancaires – service de paie au montant de 160 938.60 \$ concernant les salaires du 17 juin 2018 au 14 juillet 2018/quinzaine et du 1er juillet au 31 juillet 2018/mensuel.

a) Chèques émis

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques émis au montant de 672 869.09 \$

NO. CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEURS	MONTANT
13824	ANNULÉ	- \$
13825	ANNULÉ	- \$
13826	ANNULÉ	- \$
13827	ANNULÉ	- \$
13828	ANNULÉ	- \$
13829	ANNULÉ	- \$
13830	ANNULÉ	- \$
13831	ANNULÉ	- \$
13832	ANNULÉ	- \$
13833	ANNULÉ	- \$

13834	ANNULÉ	- \$
13835	ANNULÉ	- \$
13836	ANNULÉ	- \$
13837	STEPHANE LEVERT	681.36 \$
13838	ANNULÉ	- \$
13839	ANIMAL ACCES ENR	459.88 \$
13840	ANNULÉ	- \$
13841	DUVAL BERNARD	204.28 \$
13842	ANNULÉ	- \$
13843	PESANT EMILIE	50.00 \$
13844	ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MU- NICIPAUX DU	804.83 \$
13845	BALAI PERMANENT INC.	26 605.27 \$
13846	LA CAPITALE ASSURANCES	18 786.00 \$
13847	CLUB DE SOCCER SAINT-CALIXTE 2010	1 480.00 \$
13848	ANNULÉ	- \$
13849	ANNULÉ	- \$
13850	IPL INC	295 255.72 \$
13851	EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC	30 723.13 \$
13852	ANNULÉ	- \$
13853	REAL HUOT INC.	9 145.44 \$
13854	ANNULÉ	- \$
13855	TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC.	10 775.89 \$
13856	ANNULÉ	- \$
13857	ANNULÉ	- \$
13858	MINISTRE DES FINANCES	200.00 \$
13859	ST-ONGE, ROBERT	2 100.00 \$
13860	MINISTRE DES FINANCES	4 716.00 \$
13861	MINISTRE DES FINANCES	2 529.00 \$
13862	Liste 18 juillet 2018	- \$
13863	Liste 18 juillet 2018	
13864	Liste 18 juillet 2018	
13865	TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC.	32 515.75 \$
13866	9291-5578 QUEBEC INC	400.00 \$
13867	9291-5578 QUEBEC INC	400.00 \$
13868	POWERS, JEANNE	298.46 \$
13869	9291-5578 QUEBEC INC	400.00 \$
13870	BACON PASCAL	472.49 \$
13871	BACON PASCAL	472.48 \$
13872	BEAUDOIN ANDRE	264.23 \$
13873	LACROIX MARC-ANDRE	620.11 \$
13874	JASMIN, MICHEL	24.94 \$
13875	MATHIEU CHARLES LEBLANC, ING.	25.00 \$
13876	CROIX BLEUE MÉDAVIE ASSURANCE COLLECTIVE	3 437.88 \$
13877	ANNULÉ	- \$
13878	ANNULÉ	- \$
13879	ANNULÉ	- \$
13880	ANNULÉ	- \$
13881	ANNULÉ	- \$
13882	ANNULÉ	- \$
13883	ANNULÉ	- \$
13884	ANNULÉ	- \$
13885	ANNULÉ	- \$
13886	T.T.G. CONSTRUCTION INC	400.00 \$
13887	DUVAL, REJEAN	180.00 \$
13888	LES ATTACHES ETHIER	12 014.89 \$
13889	ANNULÉ	- \$
13890	MARTINEAU, STEPHANE	56.02 \$

13891	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCALM	14 419.66 \$
13892	NADEAU, CATHY	400.00 \$
13893	S.P.C.A. LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES	1 625.14 \$
13894	ST-ONGE, ROBERT	2 100.00 \$
13895	DENIS MARTIN	400.00 \$
13896	DUMAIS NATHALIE	92.24 \$
13897	SAURIOL GILLES	328.38 \$
13898	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	196.00 \$
13899	MARTINEAU, STEPHANE	270.00 \$
13900	MINISTRE DES FINANCES	329.78 \$
13901	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCALM	116 120.00 \$
13902	SYNDICAT DES POMPIERS	232.45 \$
13903	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE BUREAU	741.64 \$
13904	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE VOIRIE	1 031.41 \$
13905	VOXSUN TELECOM INC	668.60 \$
13906	SSQ GROUPE FINANCIER	19 469.09 \$
13907	DEMERS FRANCINE	43.59 \$
13908	RESTREPO WILLIAM	28.62 \$
13909	RESTREPO WILLIAM	28.10 \$
13910	VINCELLI MARCO, ORSINI ERMINIA	251.23 \$
13911	LES AILES DE L'ESPOIR	6 000.00 \$
13912	LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLEFIELD (OM)	30 439.63 \$
13913	LA CAPITALE ASSURANCES	18 310.54 \$
13914	ANNULÉ	- \$
13915	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	314.48 \$
13916	PAYSAGEMENT TOM POUSSE	2 529.46 \$
		672 869.09 \$

b) Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des paiements Internet au montant de 117 052.57 \$

AGENCE DU REVENU DU CANADA	14 706.04 \$
BELL CANADA	209.26 \$
BELL MOBILITE	1 289.86 \$
BELL MOBILITE PAGETTE	441.71 \$
BELL MOBILITE PAGETTE	441.71 \$
C.N.E.S.S.T.	75.62 \$
CARRA	2 245.24 \$
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	9 623.25 \$
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	12 757.25 \$
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	1 572.51 \$
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	15 565.64 \$
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	1 430.45 \$
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	571.94 \$
HYDRO-QUEBEC	699.49 \$
HYDRO-QUEBEC	1 695.51 \$
HYDRO-QUEBEC	876.65 \$
HYDRO-QUEBEC	236.97 \$
HYDRO-QUEBEC	1 275.36 \$
HYDRO-QUEBEC	681.45 \$
HYDRO-QUEBEC	1 580.28 \$
HYDRO-QUEBEC	1 153.93 \$
HYDRO-QUEBEC	94.98 \$
HYDRO-QUEBEC	30.09 \$

HYDRO-QUEBEC	461.40 \$
HYDRO-QUEBEC	94.98 \$
HYDRO-QUEBEC	882.70 \$
HYDRO-QUEBEC	1 150.31 \$
HYDRO-QUEBEC	2 591.57 \$
LE FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS	2 842.38 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	36 150.12 \$
VIDEOTRON	78.69 \$
VIDEOTRON	169.96 \$
VIDEOTRON	57.43 \$
VIDEOTRON	78.69 \$
VISA DESJARDINS	273.62 \$
VISA DESJARDINS	1 311.98 \$
VISA DESJARDINS	889.17 \$
VISA DESJARDINS	764.38 \$
	117 052.57 \$

- c) Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des transferts bancaires – Service de la paie au montant de 160 938.60 \$ concernant les salaires du 17 juin 2018 au 14 juillet 2018/quinzaine et du 1^{er} juillet au 31 juillet 2018/mensuel.

Déposée le	Salaires du	Paie no	Montant
05-juil-18	17 juin 2018 au 30 juin 2018	14-quinzaine	69 919.19 \$
19-juil-18	1er juillet 2018 au 14 juillet 2018	15-quinzaine	80 287.63 \$
26-juil-18	1er juillet 2018 au 31 juillet 2018	7-mensuel	10 731.78 \$
			160 938.60 \$

2018-08-13-294

9. COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Calixte autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les comptes d'après la liste reproduite ci-jointe au montant de 171 059.44 \$.

NO. CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEURS	MONTANT
13917	QUERRY JEAN-MARC	1 200.00 \$
13918	ADT CANADA INC	28.63 \$
13919	AMUSEMENT ACTION DIRECTE	56.92 \$
13920	AQUA DATA	5 219.87 \$
13921	AREO-FEU	44.84 \$
13922	ATELIER HYDRAULUC	83.08 \$
13923	LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLE-FIELD (OM)	2 012.06 \$
13924	BAUVAL	343.12 \$
13925	BERNARD LEVASSEUR	250.00 \$
13926	LE BOTTIER DU CINQ	8 327.87 \$
13927	BRODART	104.51 \$
13928	CAMPING & PARC D'AMUSEMENT ATLANTIDE	150.00 \$
13929	CAROLE MIVILLE	344.93 \$
13930	CENTRE DE CAMION ST-JEROME INC.	8 702.58 \$

13931	LES CINEMAS CARREFOUR DU NORD	528.00 \$
13932	CLOTURES LAURENTIDES INC.	13 180.45 \$
13933	COMBEQ	899.10 \$
13934	COMNORD COMMUNICATION ENRG.	597.00 \$
13935	C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES INC.	22.22 \$
13936	DCA, COMPTABLE AGREE, INC.	7 013.48 \$
13937	DICOM EXPRESS	93.83 \$
13938	DISTRIBUTIONS YVES LEROUX	111.66 \$
13939	EBI ENVIRONNEMENT INC.	11 827.38 \$
13940	ELECTROMECCANO	5 790.74 \$
13941	EMRN	290.69 \$
13942	LES ENTREPRISES NORDIKEAU INC.	6 220.15 \$
13943	EQUIPEMENT BUREAU DES LAURENTIDES INC.	673.56 \$
13944	EQUIPEMENT SH	2 445.51 \$
13945	L'EQUIPEUR	638.09 \$
13946	EXCAVATION M. MARSOLAIS INC.	845.07 \$
13947	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	252.69 \$
13948	ANNULÉ	- \$
13949	ANNULÉ	- \$
13950	ANNULÉ	- \$
13951	FELIX SECURITE INC.	2 417.71 \$
13952	FORMATIONS QUALITEMPS INC.	988.78 \$
13953	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	384.42 \$
13954	REMORQUAGE DESORMEAUX INC.	1 805.10 \$
13855	ANNULÉ	- \$
13956	HITECH SOLUTION INFORMATIQUE	12 029.39 \$
13957	J. LACROIX & FILS INC.	620.81 \$
13958	J.L. INC.	97.73 \$
13959	JUTEAU RUEL INC.	29.48 \$
13960	LAVO	273.15 \$
13961	ANNULÉ	- \$
13962	LIBRAIRIE MARTIN INC.	775.55 \$
13963	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	893.15 \$
13964	ANNULÉ	- \$
13965	LIBRAIRIE LU-LU INC.	4 396.14 \$
13966	LITHOGRAPHIE S B INC.	240.31 \$
13967	CENTRE DE LOCATION GM INC.	404.16 \$
13968	LUMIDAIRE INC.	275.14 \$
13969	ANNULÉ	- \$
13970	MARCHE D. THERRIEN INC.	210.92 \$
13971	MARTECH INC.	3 443.50 \$
13972	MÉCANIQUE JSM SERVICES ROUTIER	877.18 \$
13973	GROUPE LEXIS MEDIA INC	2 003.16 \$
13974	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCALM	1 654.43 \$
13975	MUNICIPALITE DE RAWDON	1 329.84 \$
13976	MUNICIPALITE DE STE-JULIENNE	551.78 \$
13977	MUNICIPALITE DE CHERTSEY	1 843.01 \$
13978	NORTRAX QUEBEC INC.	710.10 \$
13979	OMNIVIGIL SOLUTIONS	337.57 \$
13980	ORKIN CANADA CORPORATION	208.11 \$
13981	PFD AVOCATS LAWYERS	678.35 \$
13982	PG SOLUTIONS	1 967.91 \$
13983	PIECES D'AUTOS ST-CALIXTE 2011	84.97 \$
13984	PIECES D'AUTO J.P. RACETTE INC.	720.99 \$
13985	POITRAS PIÈCES D'AUTOS	147.98 \$
13986	VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE - ST-JÉRÔM	694.46 \$
13987	POUDRIER, MICHEL	663.87 \$

13988	PRODUITS SOUDAGES DES LAURENTIDES INC.	548.60 \$
13989	PRODUITS SANITAIRES DES PLAINES INC	132.83 \$
13990	9317-9638 QUEBEC INC	1 583.78 \$
13991	ANNULÉ	- \$
13992	QUINCAILLERIE T & L (PAYETTE)	250.55 \$
13993	RADIATEURS LA PLAINE INC.	908.25 \$
13994	RCI ENVIRONNEMENT INC.	5 764.65 \$
13995	RICHARD LORTIE & FILS INC.	623.02 \$
13996	R. LACROIX INC.	908.07 \$
13997	SOCAN	51.55 \$
13998	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	858.50 \$
13999	S.P.C.A. LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES	5 000.00 \$
14000	ST-ONGE, ROBERT	500.00 \$
14001	SYSTEMES DE SECURITE SOLULOGIC TECHNOLOGIE INC.	105.78 \$
14002	ANNULÉ	- \$
14003	TECHNO DIESEL INC.	4 191.06 \$
14004	ANNULÉ	- \$
14005	TOILETTES QUEBEC	2 012.10 \$
14006	PAYSAGEMENT TOM POUSSE	3 426.25 \$
14007	TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC.	1 272.48 \$
14008	VENTES FORD ELITE (1978) INC.	424.64 \$
14009	VILLE SAINT-LIN-LAURENTIDES	2 191.84 \$
14010	WASTE MANAGEMENT	16 479.80 \$
14011	WURTH CANADA LIMITEE	1 395.19 \$
14012	YVES RATHE NETTOYEUR	274.79 \$
14013	FELIX SECURITE INC.	98.53 \$
		171 059.44 \$

10. DIVERS

Aucun item.

11. DÉPÔT DE RAPPORTS , DOCUMENTS, REQUÊTES

Aucun item.

12. SUIVI MRC

Aucun item.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

2018-08-13-295

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la séance soit levée à 21 h 10.

MICHEL JASMIN, MAIRE

LUIS JORGE BÉRUBÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».